

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/12/2014

Réception par le Prefet : 19/12/2014

Publication : 22/12/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-11-2-2

Séance du jeudi 18 décembre 2014

AIDE EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-2-2 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif pour les interventions du Département en faveur du Tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue, au titre du dispositif d'aide en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes :
 - une subvention plafonnée à 7 000 € à M. Sébastien MICHELETTI pour la création d'un meublé de tourisme à LUTTERBACH ;
 - une subvention plafonnée à 7 000 € à Mme Françoise DELHOUSTAL pour la création d'un meublé de tourisme à KATZENTHAL ;
 - une subvention plafonnée à 7 000 € à Mme Marie-France FRANCOIS pour la création d'un meublé de tourisme à HUSSEREN-WESSERLING ;
 - une subvention plafonnée à 8 750 € à Mme Catherine SCHGIER pour la création d'un meublé de tourisme à LUTTENBACH (près MUNSTER) ;
 - une subvention plafonnée à 9 000 € à la SARL LA VIEILLE VIGNE pour la création de 3 chambres d'hôtes à GUNDOLSHEIM ;
 - une subvention de 1 904 € représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 9 523 € HT à M. et Mme Jean-Marc ZWINGELSTEIN pour la modernisation d'un meublé de tourisme à DOLLEREN ;

- une subvention de 1 252 € représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 6 261 € HT à la SARL CŒUR DE VIGNE pour la modernisation d'un meublé de tourisme à RIQUEWIHR ;
- une subvention plafonnée à 7 000 € à M. et Mme Claude WEHRLE pour la création d'un meublé de tourisme à EGUISHHEIM ;
- décide de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions